

On peut toujours vouloir réécrire l'histoire à son avantage, mais les faits sont tenaces.

D'après la CGT, la MUTIEG serait coupable de tous les maux de la protection maladie des Actifs et des Retraités parce qu'elle s'allie avec MALAKOFF ?

Pour éviter tout amalgame, MUTIEG c'est quoi au juste ?

3 STRUCTURES INDÉPENDANTES

MUTIEG LIVRE 2 comme véritable entité mutualiste.

Le rapprochement entre MUTIEG et MALAKOFF ne concerne que cette partie.

Elle propose des options complémentaires aux couvertures CSMA et CSMR et apporte aussi des solutions spécifiques, entre autres pour les conjoints d'Actifs ou Retraités qui ne sont pas pris en charge par la CSMA ou la CSMR.

L'adhésion est facultative et les décisions sont prises par l'assemblée générale de la mutuelle.

La responsabilité de gestion appartient aux adhérents de MUTIEG Livre 2 et en aucun cas aux fédérations.

Cette mutuelle n'interfère en rien la CSMA et la CSMR.

MUTIEG R ASSO pour la CSMR (couverture supplémentaire maladie des Retraités). Elle est facultative et régie par un contrat entre MUTIEG R ASSO et la CCAS.

La CSMR n'est en rien concernée par le rapprochement de MUTIEG avec MALAKOFF. **C'est le Conseil d'Administration de la CCAS qui décide du niveau des prestations et de cotisations.**

Un recul social voulu par la CCAS et dénoncé tous les ans par FO.

Baisse du financement par les activités sociales sur la période : -17 %

Baisse des remboursements sur la période :

- 2011, FO premier acteur de la mise en place de la CSMR avec une grille de remboursement identique à celle des Actifs. Les 5 fédérations s'accordent sur une aide au financement par les activités sociales a minima à hauteur de 50 % des cotisations des Retraités.
- 2012, un an après la mise en place, la CCAS impose une hausse des cotisations des Retraités, en moyenne de + 18 % pour chaque adhérent et réduit l'aide des activités sociales (47 % de leur cotisation).
- 2013, la CCAS décide une nouvelle augmentation des cotisations de 9,5 %. Dans le même temps, elle baisse encore l'aide des activités sociales. (35 % de leur cotisation).
- 2014, la CCAS fige l'aide des activités sociales à 27 M€ (34 % de leur cotisation).
- 2015, la participation du 1 % ne représente plus que 33 %. La CCAS refuse de revoir la grille des cotisations pour compenser les lourdes charges imposées par les Pouvoirs Publics aux Retraités (fiscalisation bonification 3 enfants, etc.)
- 2016, la loi de financement de la Sécurité sociale impose de nouvelles règles de remboursements (ex : Taux différencié entre médecins ayant ou pas signé de contrat d'accès aux soins) et des plafonds sur certains remboursements (optique, dépassements d'honoraires). La CCAS choisit de réduire les remboursements des Retraités et creuse l'écart entre Actifs et Retraités.
- 2017, l'écart se creuse de plus en plus avec les Actifs et l'aide des activités sociales n'est plus que de 32 %.

Hausse des cotisations sur la période :

	Coef social de 8 651 € à 17 500 €	Coef social de 17 501 à 25 000 €	Coef social supérieur à 25 000 €
Isolé	+15,02 %	+17,29 %	+12,41 %
Famille	+15,99 %	+17,85 %	+14,08 %

■ 2018, une nouvelle augmentation de 20 % des cotisations en perspective voir en parallèle une possible baisse de certains remboursements...

Une nouvelle hausse des cotisations et/ou une baisse des remboursements pour 2018 sont **inacceptables pour FO**.

Au contraire, en revenant à une participation financière des activités sociales a minima à hauteur de 50 % des cotisations les Retraités bénéficieraient d'une nette baisse de leurs cotisations et retrouveraient une grille de prestations identique à celle des Actifs leur permettant d'être mieux remboursés qu'aujourd'hui.

MUTIEG A ASSO pour la CSMA (couverture supplémentaire maladie des Actifs). Elle est obligatoire et régie par un accord de branche.

La CSMA n'est en rien concernée par le rapprochement de MUTIEG avec MALKOFF. MUTIEG A ASSO n'est que le gestionnaire de décisions prises par les partenaires sociaux.

Des avancées importantes portées par FO

- Hausse des remboursements sur la période : +6 %
- Baisse des cotisations des salariés sur la période : -26,5 %

- 2011, mise en place de la CSMA. Les employeurs participent à 60 % de la cotisation.
- 2014, les employeurs participent à 65 % de la cotisation.
- 2016, +3,5 M€ d'améliorations des prestations, baisse des cotisations (-21,49 % pour les salariés et -18,58 % pour les employeurs) pour les années 2016 à 2018.

Même si une baisse des cotisations profite pour quelques euros aux salariés elle permet avant tout aux employeurs de faire des millions d'euros d'économies de cotisation.

Pour FO, la priorité reste l'amélioration des prestations.

Évolution du régime spécial statutaire maladie des IEG

- 2004, projet d'accord, dit « Accord global » avec un compte Actifs totalement séparé de celui des Retraités, le désengagement des employeurs sur la cotisation des retraités, l'alignement des cotisations des Retraités sur celle des Actifs. **FO a fait valoir son droit d'opposition, ces 3 points étant totalement inacceptables.** La CGT a suivi FO en s'opposant à ce projet d'accord, pas forcément sur le fonds, mais à « titre conservatoire »... tout en proposant une centralisation de gestion sur la CPAM de Toulouse.

- 2005, passage en force des employeurs au travers d'un décret qui met en application le contenu du projet d'accord de 2004. Mise en place de 2 sections comptables, fin de la cotisation employeur pour les retraités, augmentation des cotisations (+33,5 % Actifs et +156,9 % retraités). **FO s'est opposé à ce décret.**

- 2007, mise en place de la CAMIEG. Augmentation des cotisations des Actifs (2,29 % à 2,36 %) et amélioration des remboursements de 4,3 M€ pour les Actifs et Retraités. **FO Contre les décrets.**

- 2008, augmentation des cotisations des Retraités (2,28 % à 2,36 %) et amélioration des remboursements de 3,7 M€ pour les Actifs et Retraités. **FO Contre les décrets.**

- 2010-2013, FO revendique 15 M€ puis 20 M€ d'améliorations de remboursements. Après avoir suivi FO, **la CGT rejoint les autres partenaires sociaux et s'aligne sur 7 M€ puis 8 M€.**

- 2014, l'opiniâtreté de FO paye. -25 % de cotisations pour les Actifs et 15 M€ d'amélioration des prestations pour les Actifs et les retraités.

■ 2017, baisse des cotisations de -8,21 % sur les 9 derniers mois. Décision unilatérale des employeurs, sans aucune concertation, validée par les pouvoirs publics et dénoncée par FO. **Baisse survenue en fin de négociation sur le financement des activités sociales... De là à y voir un rapprochement.**

Pour FO, défendre le régime spécial c'est aussi refuser de cautionner une politique de restrictions contenue dans la convention de gestion et les budgets annuels. Pourtant, la CGT a toujours voté favorablement ces engagements de gestion.

Pour FO, la priorité est l'amélioration des prestations du régime spécial maladie des IEG qui bénéficient à l'ensemble des Actifs, des Retraités et leur famille.

Pour FO, La CSMA et la CSMR ne sont que des palliatifs face au refus des pouvoirs publics d'améliorer les remboursements dans le cadre du régime spécial maladie et d'y réintégrer des remboursements actuellement exclus (forfait hospitalier, chambre individuelle, etc.) comme le revendique FO depuis plusieurs années.

Une seule couverture maladie pour tous, Actifs et Retraités, n'est pas une utopie, c'est le sens des valeurs portées par la Sécurité sociale et le régime spécial maladie des IEG est en devoir de respecter ces valeurs. La solidarité s'exercerait ainsi pleinement entre Actifs, Retraités et Employeurs.

Contrairement à la CGT, FO n'a pas attendu 2017 pour découvrir qu'en remettant l'ensemble des excédents financiers dans un pot commun cela pouvait servir à financer largement de nouvelles améliorations de prestations.

Tout comme FO n'a pas attendu 2017 pour s'apercevoir qu'**en ayant un régime spécial maladie qui prenne tout en charge cela supprimerait la CSMA et la CSMR et générerait des économies de gestion.**

L'ensemble de ces revendications ont été défendues par FO y compris lors de la dernière campagne électorale CAMIEG et en Conseil d'administration de la CAMIEG **sans que les autres fédérations ne les soutiennent.**

Certes, **le véritable danger vient des pouvoirs publics et des «politiques»** qui n'ont de cesse par idéologie de vouloir remettre en cause les régimes spéciaux que ce soit de santé, mais aussi de retraite, mais attention certaines fédérations font aussi des choix qui fragilisent notre protection sociale et au final vont à l'encontre des besoins et attentes des Actifs et Retraités

AGIR POUR NE PAS SUBIR